

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00397

Numéro SIREN : 801 862 830

Nom ou dénomination : SAGC

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2020 sous le numéro de dépôt 8436

Liasse 20 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

2014 B 397
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Date d'enregistrement au Greffe 30/09/20
DGFiP N° 2020 B 8436
1° DU DEPOT
LE GREFFIER-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SAGC SAS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		8 rue des Vignerons 68720 FLAXLANDEN			
SIRET		8 0 1 8 6 2 8 3 0 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31/12/2019	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	1 370	030	139
	Immobilisations financières * (1)	040	519 824	042	519 824
Total I (5)		044	521 194	048	139
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Autres * (3)	072	23 115	074	23 115
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	40 864	086	40 864
	Charges constatées d'avance *	092	1 007	094	1 007
Total II		096	64 987	098	64 987
Total général (I + II)		110	586 180	112	139
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			5 000
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			500
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			282 912
	Résultat de l'exercice	136			96 106
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			384 518
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			191 544
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			128
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	9 191		9 851
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176			201 523
Total général (I + II + III)		180			586 041
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SAGC SAS** Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	3 680	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	3 680
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	10 555	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	658	244	708	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *					254	139	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	11 402
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(7 722)
Produits financiers (III)		280	1 06 735	Charges financières (V)		294	3 029	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 / 348		300	33	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	(155)	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	96 106	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	96 106	314		
Régimérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	445			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	13 751		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (43. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346	600	350 107 335	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 duos A)	643		Dédution exceptionnelle (Art. 39 duos B)	645			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 duos C)	647		Dédution exceptionnelle (Art. 39 duos D)	648				
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	2 967	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	2 967	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexes 2020

Annexes 2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 586 040,92 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 96 105,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Annexes 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 521 194 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 139	1 370	1 139	1 370
Immobilisations financières	501 295			519 824
TOTAL	502 434	1 370	1 139	521 194

Amortissements et provisions d'actif = 139 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 139	139	1 139	139
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 139	139	1 139	139

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informat	539	1	538	3 ans
Mobilier	831	139	692	5 ans
TOTAL	1 370	139	1 231	

Etat des créances = 24 123 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	24 123	24 123	
TOTAL	24 123	24 123	

Charges constatées d'avance = 1 007 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Charges à payer par postes du bilan = 2 959 E**

Charges à payer		Montant
Emp. & dettes établ. de crédit		2 299
Emp.& dettes financières div.		
Fournisseurs		
Dettes fiscales & sociales		660
Autres dettes		
TOTAL		2 959

Annexes 2020 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Autres informations relatives au compte de résultat***

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2020 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 1 007 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	1 008
TOTAL	1 007

Charges à payer = 2 959 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int.courus/emprunt e(168840)	2 299
TOTAL	2 299

Dettes fiscales et sociales	Montant
Etat autres ch. a pa(448600)	660
TOTAL	660

SAGC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
8 rue des Vignerons – 68720 FLAXLANDEN
RCS MULHOUSE – 801 862 830
Société de participations d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes
Inscrite à l'Ordre des experts comptables de STRASBOURG

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 AVRIL 2020

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Notre société, exploite depuis le 21 mars 2014 un fonds de commerce ayant pour activité, la détention de titres, la gestion de ses actifs, les prestations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à – 7 722 euros.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

L'évolution de la société est conforme aux objectifs et cohérente au regard de la complexité des affaires.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont ceux inhérents à toutes les sociétés ayant pour activité les prestations de conseils dans les secteurs de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu des efforts entrepris, la société est confiante dans ses perspectives d'avenir malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées dans son secteur d'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS - PRISES DE PARTICIPATIONS - PRISES DE CONTROLE - CESSIONS DE PARTICIPATIONS - SOCIETES CONTROLEES - PARTICIPATIONS CROISEES

Au cours de l'exercice :

La société SAGC a prise une participation de 40 titres dans la société SAS GMH – 15 RUE SAINTE BRIGIDE - 67850 OFFENDORF. Désormais notre société détient 5.41% du capital social de la société GMH.

La société SAGC a prise une participation de 40 actions dans la société GROUPE FIBA – 7 Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM. Désormais notre société détient 5.41% du capital social de la société GROUPE FIBA.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 0 euros.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 3 680 euros.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées 11 402 euros.
- Le résultat d'exploitation ressort à – 7 722 euros.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros.
- Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros.
- L'effectif salarié moyen s'élève à 0 personne.
- Les produits financiers de 106 735 euros proviennent d'une distribution de dividendes.
- Il est précisé que la société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire au cours de l'exercice écoulé.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 0 euro, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 96 106 euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 586 041 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 96 105,71 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes	40 000.00 euros
Soit 40 euros par action	

Au compte « Report à nouveau »	56 105.71 euros
Qui s'élève ainsi à 339 017.53 euros	

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes suivantes ont eu lieu au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos au 31.12.2018 : distribution de 40 000 euros éligible à l'abattement de 40%

Exercice clos au 31.12.2017 : Néant

Exercice clos au 31.12.2016 : Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

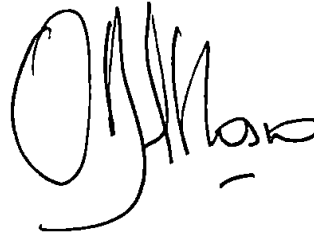
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

La Présidence

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M. L.' or similar, written over a horizontal line.

SAGC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
8 rue des Vignerons – 68720 FLAXLANDEN
RCS MULHOUSE – 801 862 830
Société de participations d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes
Inscrite à l'Ordre des experts comptables de STRASBOURG

AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(article L 232-23 du Code de Commerce)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 AVRIL 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 96 105.71 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes	40 000.00 euros
Soit 40 euros par action	
 Au compte « Report à nouveau »	56 105.71 euros
Qui s'élève ainsi à 339 017.53 euros	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes suivantes ont eu lieu au titre des trois exercices précédents :
Exercice clos au 31.12.2018 : distribution de 40 000 euros éligible à l'abattement de 40%
Exercice clos au 31.12.2017 : Néant
Exercice clos au 31.12.2016 : Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président

